

Propositions de l'association du théâtre d'Ardoise (TAP) à Messieurs Peleman et Blondeau, médiateurs dans le dossier du Théâtre d'Ardoise.

Suite à la plainte portée par Madame Vidalenc présidente de la SPPIO, à l'encontre du théâtre d'Ardoise, Jean Marc Chailloleau propriétaire et initiateur du projet et l'association TAP qui pilote le festival qui s'y déroule depuis neuf ans , souhaitent préciser et rappeler plusieurs points :

- Le théâtre d'Ardoise s'inscrit dans le cadre élargi de l'activité ostréicole de Monsieur Chailloleau et des travaux entrepris depuis le début des années 80 sur ce marais, pour la mise aux normes de l'établissement d'expédition, l'entretien et l'agrandissement des claires d'affinage, la valorisation et l'accueil de la clientèle sur le site, la valorisation de la marque déposée à L'INPI par monsieur Chailloleau pour ses huîtres : « LA BELLE d'OLERON » . Toutes les factures de ces aménagements et la comptabilité de l'exploitation est disponible .

- Depuis 1999 les ostréiculteurs organisent au sein de l'association IACA (Initiative pour l'Animation au Chenal d'Arceau), en plus des visites pédagogiques sur le site du chenal d'Arceau, un petit festival dénommé FESTIVASE qui a pour but de proposer aux gens la découverte du marais, l'explication du métier d'ostréiculteur, de l'affinage en claires et la valorisation et dégustation des huîtres autour d'un repas spectacle typiquement charentais. La création du théâtre d'Ardoise s'inscrit dans la suite logique de ce Festival qui a lieu désormais pendant les deux mois d'été depuis 2009 .

- La création du théâtre d'Ardoise n'est donc pas d'une initiative isolée mais la finalité d'une véritable démarche culturelle de valorisation du site du marais, du métier d'ostréiculteur et plus largement de l'île d'Oleron et de ses caractéristiques insulaires (productions agricoles bios, langues régionales et patois saintongeais , éducation à l'environnement, découverte de la faune et de la flore du milieu, histoires des personnages et populations locales....)

- Depuis 2009 le festival s'est donc élargi et propose toujours avec la même philosophie, la découverte des productions locales bios insulaires (huitres, légumes, spécialités insulaires) , la mise en valeur des savoirs faire locaux (artisanat), l'exposition des artistes créateurs, la mise en lumière des histoires et personnages ostréicoles, le tout assorti de spectacles et concerts de grande qualité avec des artistes d'envergure nationale et internationale, totalement absents jusqu'à présent du paysage culturel de l'île d'Oleron.

- Nous souhaitons rappeler que le Théâtre d'Ardoise possède toutes les autorisations nécessaires à l'organisation d' un événement culturel sur ce site :

Licence de spectacle 1 & 3 - Licence de sécurité

Visite de sécurité datant de juillet 2017 avec la présence de Madame la Sous préfète

Visite contrôle Apave - Visite annuelle Apave électricité - Licence débit de boisson II

Afin de pouvoir permettre la régularisation administrative du Théâtre d'Ardoise sur son marais et poursuivre ainsi en toute sérénité cette magnifique aventure ostréiculturelle associative , bénévole et entièrement auto-financée , nous souhaitons vous faire les propositions suivantes :

13 engagements à la douzaine pour un site ostréicole protégé et valorisé par un vrai festival ostréiculturelle

-1 : Etre et rester toujours dans une volonté de dialogue et de concertation avec l'ensemble des administrations et services de l'état.

- 2 : Nous nous engageons à ne pas agrandir le site en dehors du périmètre existant , à le maintenir propre, l'entretenir en toute circonstances, et réparer toute dégradation éventuelle.
- 3 : Nous nous engageons à n'effectuer aucune construction supplémentaire sans autorisation du ou des services concernés, Exceptés les travaux normaux d'entretien, de sécurité et de fonctionnement normal du Théâtre. Nous nous engageons à démonter toutes les installations mises en places pour le festival, à savoir panneaux de signalisation, pancartes d'informations, guirlandes lumineuses , balises solaires, piquets et barrière de protection et de sécurité, projecteurs spectacles (hors éclairage général nécessaire pour l'activité d'affinage ostréicole), installations et créations artistiques précaires ou éphémères.
- 4 : Nous nous engageons à ne jamais agrandir la jauge du public existante. C'est d'ailleurs la philosophie du festival qui souhaite garder une fréquentation modeste pour une ambiance sereine et conviviale. Nous nous engageons à mettre à disposition un nombre de bénévoles suffisants pour assurer les services et la sécurité totale du public du théâtre
- 5 : Nous nous inscrivons dans une totale collaboration et concertation avec la municipalité de Dolus et nous nous engageons à travailler avec elle pour l'aménagement du nouveau plan local d'urbanisme mis en place sur la côte est de l'île.
- 6 : Avec monsieur Luc SCHUYTEN architecte paysager de renom, et sous son contrôle, nous sommes à la disposition de toutes les associations et services qui souhaiteraient étudier un plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site du marais .
- 7 : Nous sommes et resterons à l'écoute de toutes remarques qui pourraient nous être faites par les organismes professionnels ostréicoles, responsables du marais, à savoir la section régionale conchylicole et le syndicat des marais d'Arceau .
- 8 : Nous nous engageons à poursuivre, développer et imaginer les bonnes pratiques écologiques et environnementales déjà en application sur le site et être une vitrine modèle de ces pratiques pour le pays de Marennes-Oleron.
- 9 : Nous nous engageons à apporter une attention toute particulière au stationnement des autos déjà très bien pris en charge par une équipe de bénévoles du Théâtre . Essayer de réduire au fur et à mesure le stationnement sur le marais avec une communication valorisante pour le covoiturage (déjà mis en place) et l'aménagement, en partenariat avec la municipalité de quelques possibilités de parking légers déjà existants sur le site du chenal.
- 10 : Nous garderons absolument le fonctionnement associatif et bénévole du festival.
- 11 : Entre mai et septembre, nous pouvons mettre à la disposition des cyclistes l'accès privé du chemin du théâtre pour un usage de piste cyclable entre le Château et Boyardville.
- 12 : Nous nous engageons évidemment à poursuivre une programmation culturelle éclectique de qualité, au prix le plus juste et à la transparence des comptes de l'association.
- 13 : En plus de la programmation artistique du festival, sur simple demande soumise à l'approbation du conseil d'administration de notre association , nous pouvons mettre à disposition le théâtre pour d'éventuelles conférences, colloques ou réunions à caractère maritime, agricole ou environnemental, proposés par des organismes d'état, associatifs ou professionnels.